



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Points 141 et 72 c) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

Promotion et protection des droits de l'homme :
situations relatives aux droits de l'homme et rapports
des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/75/L.34](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Tsu Tang Terrence **Teo** (Singapour)

1. Pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, tenue à la fois en présentiel et par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences budgétaires du projet de résolution [A/C.3/75/L.34](#) ([A/C.5/75/17](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.32](#)). Elle a examiné cette question en présentiel à sa 8^e séance, le 30 décembre 2020. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

2. À sa 8^e séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/75/L.15](#), sect. F), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït. À la même séance, elle a adopté le projet de décision [A/C.5/75/L.15](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

¹ [A/C.5/75/SR.8](#).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/75/L.34](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 1 152 600 dollars des États-Unis (déduction faite des contributions du personnel) seront nécessaires en 2021 pour la poursuite des activités du Bureau de l'Envoyée spéciale pour le Myanmar ; l'approbation de ces dépenses est demandée dans le cadre du projet de budget-programme pour 2021 et plus particulièrement des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques).

² [A/C.5/75/17](#).

³ [A/75/7/Add.32](#).